

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Valvoline™ ZINC SPRAY

Code du produit 887062

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: REGR-WKMV-ET4H-ET69

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Revêtements divers

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global

Operations

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

SDS@valvolineglobal.com

Société Credimex AG

> Untere Gründlistrasse 7 CH-6055 Alphach

Suisse

Téléphone : Tel +41 41 666 29 49

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1 251 51 51(international)



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes

aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet

de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
zinc	7440-66-6 231-175-3 01-2119467174-37- xxxx	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 30 - < 50



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4 01-2119455851-35- xxxx	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49- xxxx	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 1 - < 10
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32- xxxx	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Système nerveux central, Foie, Reins) Asp. Tox. 1; H304 ————————————————————————————————————	>= 1 - < 10
oxyde de zinc Substances avec limite d'exposition s	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32- xxxx	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ——— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

	115-10-6 204-065-8 603-019-00-8 01-2119472128-37- 0005	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 30 - < 50
--	--	---	--------------

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires.

Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées enles lavant avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation des yeux

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

premiers secours.

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau o

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006. tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

> Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Contenir le déversement, absorber avec des matières

> absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale /

nationale (voir section 13).

Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de

l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues,

des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
zinc	7440-66-6	TWA (Fraction de respirable.)	0,1 mg/m3	SMAK
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	SMAK
		STEL (Fraction de respirable.)	0,4 mg/m3	SMAK
		STEL (Fraction respirable)	4 mg/m3	SMAK
diméthyl éther	115-10-6	VME	1.000 ppm 1.910 mg/m3	CH SUVA
		TWA	1.000 ppm 1.920 mg/m3	2000/39/EC
	Information su	upplémentaire: Indica	atif	
acétone	67-64-1	VME	500 ppm	CH SUVA



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

		1.200 mg/m3		
	Information supplémentair	e: Institut national de sécurité e	et de santé au travail	
	VLE	1.000 ppm 2.400 mg/m3	CH SUVA	
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au trav			
	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC	
	Information supplémentair	e: Indicatif		
xylène	1330-20-7 VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA	
	transcutanée. Certaines si seulement par les voies re en résulte un accroisseme exposé., Institut national d Recherche et de Sécurité	e: Possibilité d'intoxication par ubstances pénètrent dans l'org- spiratoires, mais également au nt notable de la charge toxique e sécurité et de santé au trava pour la prévention des acciden	anisme non I travers de la peau. Il e interne de l'individu il, Institut National de	
	maladies professionnelles VLE	100 ppm 440 mg/m3	CH SUVA	
	seulement par les voies re en résulte un accroisseme exposé., Institut national d	ubstances pénètrent dans l'orga spiratoires, mais également au nt notable de la charge toxique e sécurité et de santé au trava pour la prévention des acciden	i travers de la peau. Il e interne de l'individu il, Institut National de	
	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC	
	Information supplémentair travers la peau, Indicatif	e: Identifie la possibilité d'abso	rption significative à	
	STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC	
	travers la peau, Indicatif	e: Identifie la possibilité d'abso		
oxyde de zinc	1314-13-2 VME (fumé alvéolaires		CH SUVA	
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au Administration de la sécurité et de la santé au travail			
	VLE (fumé alvéolaires	es 3 mg/m3	CH SUVA	
	Information supplémentair	e: Institut national de sécurité e té et de la santé au travail	et de santé au travail,	

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
acétone	67-64-1	Acétone: 50 mg/l	fin de l'exposition,	CH BAT



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

		(Urine)	de la période de travail	
		Acétone: 0.86 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
xylène	1330-20-7	Acides méthylhippuriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
diméthyl éther	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1894 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	471 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
diméthyl éther	Eau douce	0,155 mg/l
	Eau de mer	0,016 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	160 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,681 mg/kg
	Sédiment marin	0,069 mg/kg
	Sol	0,045 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 143

Filtre de type : Type protégeant des particules (P)



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique aérosol

Couleur gris

Odeur de solvant

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non applicable

Inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

26,2 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure : 3,3 % (v)

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Point d'éclair Non applicable

Température d'inflammation 240 °C

Température de

décomposition

Donnée non disponible

рΗ Donnée non disponible

Viscosité

Donnée non disponible Viscosité, dynamique

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité non miscible

Solubilité dans d'autres Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur

: 4 hPa (20 °C)

Densité relative

Donnée non disponible

Densité

1,1 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes

Donnée non disponible

Auto-inflammation

n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

alcalis

hydrure d'aluminium

Amines Ammoniaque



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Monoxyde de carbone caoutchouc chloré

halogènes lithium

hydrure de lithium-aluminium

magnésium peroxydes Agents rédu

Agents réducteurs Oxydants forts

eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3.492 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): 6.984 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6.193 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg

acétone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 5.800 mg/kg



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 76 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): > 7.426 mg/kg

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.523 - 8.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 29 mg/l, 6700 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): 1.700 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.700 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

diméthyl éther:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 494,36 mg/l

Durée d'exposition: 15 min Atmosphère de test: gaz

CL50 (Souris): 385,94 mg/l Durée d'exposition: 30 min Atmosphère de test: gaz

CL50 (Rat): 164000 ppm Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: gaz



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce : Lapin

Evaluation : Légère irritation passagère
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Légère irritation passagère

acétone:

Résultat : Légère irritation passagère

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

xylène:

Evaluation : Irritant pour la peau. Résultat : Irritant pour la peau.

oxyde de zinc:

Résultat : Légère irritation passagère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques : Irritation des yeux

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce : Lapin

Evaluation : Légère irritation passagère
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Légère irritation passagère

acétone:

Evaluation : Irritant pour les yeux.
Résultat : Irritant pour les yeux.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

xylène:

Résultat : Irritant pour les yeux.

oxyde de zinc:

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

oxyde de zinc:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

diméthyl éther:

Remarques : Non applicable

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%

(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

oxyde de zinc:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets

mutagènes

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

diméthyl éther:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères Résultat: négatif

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du

vinaigre")

Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%

(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

diméthyl éther:

Espèce : Rat

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

NOAEL : 47,106 mg/l

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Composants:

oxvde de zinc:

Incidences sur le : Espèce: Rat

développement du fœtus

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Symptômes: Aucune anomalie particulière au cours du

développement.

Méthode: OCDE ligne directrice 414

diméthyl éther:

Effets sur la fertilité : Voie d'application: Inhalation (gaz)

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le : Voie d'application: Inhalation (vapeur)

développement du fœtus Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer

somnolence ou vertiges.

acétone:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

xylène:

Organes cibles : Système nerveux central, Foie, Reins

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Toxicité à dose répétée

Composants:

diméthyl éther:

Espèce : Rat

NOAEL : 47,106 g/m3
Voie d'application : Inhalation (vapeur)
Méthode : OCDE ligne directrice 452

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

acétone:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatique, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME

peuvent donner des effets narcotiques.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

zinc:

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité : 1

chronique pour le milieu

aquatique)

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: LL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,9

ma/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

M'(les la CODE L'essa l'essa)

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1

mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

acétone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4.740 -

6.330 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8.733 -

9.482 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)):

530 mg/l

Durée d'exposition: 8 jr

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 2.112 mg/l Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en dynamique

xylène:

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 - < 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique

oxyde de zinc:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,793 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,136

mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

Toxicité pour les poissons : NOEC: 0,026 mg/l



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006. tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

(Toxicité chronique) Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 30 jr

Espèce: Jordanella floridae (poisson-étoile)

Type de Test: Essai en dynamique

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,297 mg/l

Point final: Test de Reproduction

Durée d'exposition: 10 ir Espèce: Invertébrés aquatiques

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxicité aigue pour le milieu aquatique Catégorie 1

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1

diméthyl éther:

Toxicité pour les poissons CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 4,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): >

4,4 q/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 : 155 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Remarques: **QSAR**

Toxicité pour les : EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

microorganismes > 1.600 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acétone:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Biodégradation: 90,9 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301B

xylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Elimination physico-chimique : Remarques: Le produit s'évapore facilement.

diméthyl éther:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 2 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 %

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité

ce produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acétone:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,24

octanol/eau

xylène:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 3,16

octanol/eau

oxyde de zinc:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

diméthyl éther:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 0,10

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

diméthyl éther:

Evaluation : La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).. La substance n'est pas persistante, bioaccumulable

et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 11 01 00, déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS

(,)

IATA : Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en : (D)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F
Numéro d'identification du : 23

danger

Étiquettes : 2.1

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1 EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de : 203

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Flammable Gas

IATA P (Passager)

Instructions de : 203

conditionnement (avion de

liane)

Instruction d' emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents maieurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 2.000 kg

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance /



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Proprietary of Valvoline Zinc Spray - 000000274826

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006. tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0	Date de révision: 30.10.2025	Date d'impression: 30/10/2025
H332	: Nocif par inhalation.	
H335	: Peut irriter les voies respirato	ires.
H336	: Peut provoquer somnolence	
H373		es pour les organes à la suite
H400	: Très toxique pour les organis	mes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organis effets néfastes à long terme.	mes aquatiques, entraîne des
H411		aquatiques, entraîne des effets
EUH066	: L'exposition répétée peut pro	voquer dessèchement ou

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Acute Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique **Aquatic Chronic**

gerçures de la peau.

Asp. Tox. Danger par aspiration Eye Irrit. Irritation oculaire Flam. Gas Gaz inflammables Flam. Liq. Liquides inflammables Press. Gas Gaz sous pression Skin Irrit. Irritation cutanée

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

Directive 2000/39/CE de la Commission relative à 2000/39/EC

l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Switzerland, Liste des VBT CH BAT

CH SUVA Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Valeurs limites d'exposition professionnelle SMAK

2000/39/EC / TWA Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL Limite d'exposition à court terme CH SUVA / VME valeur movenne d'exposition

CH SUVA / VLE valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

SMAK / STEL Valeur limite à courte terme

SMAK / TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures: ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) nº 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé: GLP - Bonnes pratiques de laboratoire: IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test: LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif): NOELR - Taux de charge sans effet observé: NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique: PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses: vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes: 000000274826

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Aerosol 1	H222, H229	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Valvoline™ ZINC SPRAY

Version: 5.0 Date de révision: 30.10.2025 Date d'impression: 30/10/2025

désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR